



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets médicaux

Question écrite n° 116892

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les disparités territoriales dans la collecte et l'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Ces DASRI évalués en France à plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an sont produits par les diabétiques, mais aussi par les dialysés, les personnes souffrant d'hépatite et tous les patients « producteurs » et à ce titre responsables de l'élimination de leurs déchets. Leur traitement est très réglementé mais, dans la réalité, faute d'une filière globale structurée au niveau national couvrant l'ensemble des bassins de santé, des initiatives locales disparates contrastent avec des territoires, en particulier ruraux, où les patients sont laissés sans solution collective, avec une forte augmentation du risque de dissémination et de contamination pour les tiers. Aussi elle lui demande si le Gouvernement a l'intention de proposer des solutions concrètes pour améliorer cette situation, préoccupante pour la santé publique et l'environnement, au niveau national.

Texte de la réponse

Avec le développement des alternatives à l'hospitalisation et des traitements administrés par les patients eux-mêmes par voie parentérale (diabète, hépatites, VIH, ...), ce sont près de 2 millions de personnes qui utilisent, chaque année, à leur domicile, des produits piquants-coupants présentant des risques particuliers (infectieux et toxicologiques). Actuellement, ces déchets sont le plus souvent jetés dans le circuit des ordures ménagères, exposant les personnels du ramassage des ordures ménagères ou des centres de tri sélectif à des risques d'accidents. Cette situation n'est pas satisfaisante. Il est nécessaire de mettre en place une filière spécifique pour leur élimination. Afin de sécuriser la collecte et le transport de ces déchets, les services du ministre chargé de la santé travaillent, en collaboration avec ceux de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de l'intérieur, à l'élaboration d'une réglementation nationale visant à offrir aux usagers, en tout point du territoire, une solution adaptée au problème de la collecte et de l'élimination de leurs déchets de soins. En ce sens, des aménagements spécifiques des dispositions réglementaires sont actuellement en cours d'évaluation au niveau des services techniques concernés, portant notamment sur les modalités d'entreposage des installations de regroupement des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les ménages pour des faibles quantités de déchets regroupés ; l'objectif poursuivi étant de faciliter l'activité de regroupement de ces déchets en s'efforçant de concilier les contraintes du patient avec les exigences de sécurité sanitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116892

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 745

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2492